

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12.6d. ANNEE.

« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'entourent pas. »

ANNEE 12.6d.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14

Québec, LUNDI, 11 Décembre, 1843

BUREAU DE RÉDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14

JOURNAL HISTORIQUE.

LES RÉCOLLETS EN CANADA.

La tombe vient de se fermer sur le dernier (1) des enfants d'une illustre famille d'apôtres, qui sont regardés avec raison comme les fondateurs, et une des plus belles gloires de l'église du Canada.

Les Récollets franciscains réformés qui prirent naissance en Espagne, et s'établirent pour la première fois à Paris en 1603, furent appelés les premiers à planter la foi dans les vastes contrées de la nouvelle France, et pendant de longues années, ils l'ont arrosée de leurs sueurs et de leur sang. Rien ne manquait à leur héroïque dévouement et à leur zèle désintéressé, et on peut dire que la colonie ne leur doit pas moins que la religion. A leur nom se rattachent les plus graves événements de cette colonie naissante. On les trouve dans les voyages les plus lointains et les plus avantageux; ils marchent à côté de Champlain dans ses courses guerrières; ils partagent les dangers et les hasards des découvertes qui étaient comme le bûcher de cette époque; ils servent d'ambassadeurs pour les traités de paix, d'instituteurs de la jeunesse, et on les voit se présenter avec une sainte indépendance jusque sur les degrés du trône pour faire entendre les plaintes de leurs frères, et les justes réclamations des colons opprimés.

Si par la force des choses et le malheur des temps, ces humbles religieux ne sont pas à l'œuvre sur un champ de bataille qui leur appartenait à tant de titres, il est juste de payer un tribut à leur mémoire, et d'empêcher que nos neveux et même nos contemporains, ne perdent le souvenir de tant de magnanimes exemples et de travaux si héroïques. Quand, au défaut du marbre ou du bronze, il n'y a pas un nom vivant pour perpétuer un souvenir historique, les traditions s'effacent et s'altèrent bientôt, si l'histoire ne leur donne pas une sorte de consécration et d'immortalité.

Essayons de rappeler quelques unes des œuvres de ces vénérables religieux. Leur simple exposé offrira un tableau tout à la fois édifiant et curieux qui en dira plus que nos éloges.

Champlain avait à peine jeté les premiers fondements de cette colonie, qu'il sentit le besoin, pour sa conservation et son heureux développement, d'y introduire l'élément religieux. La compagnie de marchands qui avait obtenu pour 11 ans, le monopole du commerce dans toutes ces contrées, seconda les projets, et se chargea généralement de pourvoir chaque année aux besoins de 6 religieux Récollets. Leur zèle, leur ardeur et leur amour de la pauvreté les avaient fait regarder dignes d'une mission, qui demandait des hommes capables de tous les genres de privations et de sacrifices. Dans ces siècles où, on ne pouvait rien faire de grand ni de durable. Voici ce que portaient les lettres patentes du Roi adressées aux Récollets, le 20 mars 1615. « Les bons rois nos prédécesseurs se sont acquis le titre et la qualité de très-chrétien en procurant l'exaltation de la Ste. foi catholique, apostolique et romaine, en la défendant de toute oppression, maintenant les ecclésiastiques en leurs droits et recevant en leur royaume tous les Ordres des religieux qui

avec pureté de vie se mettraient à enseigner les peuples et les endoctriner tant de vive voix que par exemples; et son ardeur que nous soyons rempli d'un extrême désir de nous maintenir et conserver le dit titre de très-chrétien comme le plus riche fleuron de notre couronne; et avec lequel nous espérons que toutes nos actions prospéreront, voulant non seulement imiter en tout ce qui nous sera possible nos dits prédécesseurs, mais même les surpasser en désir d'établir la dite foi catholique, et celle faire annoncer en terres lointaines, barbares et étrangères où le Saint nom de Dieu n'est point invoqué etc...

Lé P. Denis Jamais, supérieur, le P. Jean Dolbeau, le P. Joseph le Caron, et F. Pacifique Duplessis formèrent cette première colonie d'hommes apostoliques et abordèrent à Tadoussac le 25 mai 1615. L'un d'eux parti aussitôt pour Québec afin de préparer un petit édifice qui pût servir de convent et de chapelle... C'était au lieu où est aujourd'hui la Basse Ville. Le 24 juin suivant, on offrit là pour la première fois le Saint-Sacrifice dans ces contrées.

Ces ouvriers intrépides, que les sauvages nommèrent Chataign, à cause de leurs pieds nus n'avaient pas attendu, jusqu'à pour se mettre à l'œuvre. Aussitôt après avoir débarqué, ils se partagèrent le champ de bataille et marchèrent intrépidement à leurs saintes conquêtes. Québec, les Trois Rivières, Tadoussac, et le pays des Hurons furent leurs premiers centres d'action. Le P. Dolbeau fut destiné pour les Montagnais; mais de Tadoussac il devait étendre son zèle jusqu'à l'embouchure du fleuve St. Laurent. Le P. Joseph le Caron eut pour partage les Hurons et tous les peuples à l'Ouest remontant le fleuve. Il accompagnait douze Français que Champlain donnait aux Hurons pour se défendre contre leurs ennemis. Écoutons le raconter lui-même avec une touchante simplicité, les souffrances de cette route difficile. « Il serait difficile de vous dire la lassitude que j'ai soufferte, ayant été obligé d'avoir tout le long du jour l'aviron à la main, et de ramer de toute ma force avec les Sauvages. J'ai marché plus de 100 fois dans la rivière sur des roches aiguës, qui me coupaient les pieds, dans la fange, dans les bois où je portais mon canot et mon petit bagage afin d'éviter les rapides et des chutes d'eau épouvantables. Je ne vous dis rien du jeûne pénible qui nous désola, n'ayant qu'un peu de sagamité, comédée posée d'eau, et de farine de blé d'inde, que l'on nous donnait soir et matin en très petite quantité. »

Après avoir pris une première connaissance des lieux et de leurs habitants, les Récollets portèrent sur les nations à évangéliser un jugement que l'expérience a confirmé plus tard, et qui mérite d'être enregistré pour prouver la sagesse de leurs observations. Les nations du Nord du fleuve au-dessous de Québec et qui habitent des contrées incultes et montagnaises, parurent à civiliser et par conséquent à christianiser. Leur vie errante et leur fol attachement à des superstitions héréditaires, opposaient à ce changement un obstacle presque invincible. Les peuples de la rive sud paraissaient mieux disposés. Les Missionnaires jugeaient plus favorablement encore les peuples de l'Ouest que Champlain avait visités, et qui montraient une grande affection aux Français. Ils étaient pour la plupart sédentaires, et pour cela susceptibles d'instruction. Il fut décidé que pour les convertir et les civiliser, on se mèlerait avec eux. Telle fut la cause de

l'établissement de la célèbre Mission Huronne.

Le zèle des Récollets se porta dès le principe, vers l'éducation de la jeunesse. Ils avaient bien que c'était le grand moyen de préparer une génération nouvelle façonnée à de saintes habitudes dès l'enfance, et prémunie contre les vici les superstitions de ses pères. Ce séminaire fut placé dans la forêt à une demi lieue du fort de Québec où l'on pensait que la ville serait bâtie un jour et prit le nom de Notre-Dame des Anges. L'occupait une pointe baignée par une rivière que les Sauvages nommaient Cabir-Cubat, à cause de ses détours, mais qui reçut dans cette occasion le nom de Saint-Charles (2) qu'elle porte encore en souvenir de Saint-Charles des Bouës, Grand Vicar de l'Ontario, principal fondateur de l'établissement. Le 25 de mai 1620, la chapelle fut bénite avec solennité, et celle du fort ne fut plus regardée que comme une succursale.

Cependant le progrès et le développement de la colonie rencontraient dans son sein même un source de difficultés qui auraient infailliblement amené sa ruine. Un solide intérêt et une basse cupidité étaient devenues presque le seul mobile de la troupe de marchands qui avaient en main les affaires du Canada. Ils avaient entièrement perdu de vue la noble route que les Rois de France avaient tracée, et ne consultaient plus dans leur marche, que les avantages qui pouvaient en résulter pour leur commerce. Ils n'avaient pas voulu voir le nombre des colons augmenter la civilisation s'introduire parmi les Sauvages, et les détachements s'établir sur une grande échelle, car par là on forçait les Sauvages à s'éloigner, on diminuait en partie la chasse, et on rendait plus difficile le monopole qu'ils exerçaient sur toutes les pelleteries. C'en était assez pour induire sur des hommes qui ne voulaient à tout prix qu'une chose, l'accroissement de leurs richesses. La colonie n'était alors alimentée que par eux, mais ces marchands cruels ne laissaient arriver qu'une petite quantité de vivres et ne les distribuaient qu'avec parcimonie pour décourager les colons qu'ils ne cherchaient pas non plus à protéger contre les ennemis qui les entouraient. Enfin quelque levain de dissensions religieuses provoquées par quelques marchands huguenots, contribuaient encore à entretenir les divisions et à nourrir les mécontentements. Champlain gémissait de ces désordres, mais il n'en était le témoin, sans pouvoir y remédier. Il entendait les plaintes des habitants, et il s'associait volontiers à eux pour porter jusqu'aux pieds du trône leurs réclamations.

Cette importante et délicate mission fut confiée à un humble enfant de St. François, Le P. George le Bailly, qui en égard à sa prudence et à sa sagesse jouissait d'une telle réputation qu'à son départ de France, le vice-roi, le duc de Montmorency, avait donné l'ordre à Champlain de ne rien entreprendre de considérable sans le consulter, consentit volontiers à cette démarche toute de charité et de zèle. Il demanda justice et protection en éclairant la conscience du Roi et de ceux qui s'intéressaient à cette colonie.

Il sollicita pour sa mission l'entretien dans le séminaire de Québec de 50 enfants Sauvages qu'on destinait à remplir un jour auprès de leurs frères le rôle de

(2) Nous faisons à ce sujet le nom de N. D. des Anges sous lequel il fut connu plus tard; mais d'après une lettre insérée dans le *Mercure François* de 1626, il paraît bien prouvé que la maison des jésuites, située à une petite distance avait porté ce nom d'abord. Les Récollets en 1620 avaient défilé leur chapelle à St. Charles, et les Jésuites déclarèrent la leur en 1625 à Notre Dame des Anges.

catéchistes, et s'ils en étaient capables d'être formés aux sciences et à la perfection évangélique. Nous voyons même que ces bons religieux en avaient déjà emmené quelque-uns en France pour les faire instruire. Un d'eux parvint même à posséder assez bien la langue latine.

A continuer.

PROSPECTUS

DE LA

Compagnie d'Entrepôt de Québec.

Les marchands engagés dans le commerce d'exportation de la province, et qui ont dû porter toute leur attention vers les avantages relatifs du St. Laurent et du canal St. Lawrence, se sont convaincus depuis longtemps que Québec doit être le port d'embarquement du St. Laurent, et que le transport à Montréal doit être évité pour qu'on puisse lutter avantageusement avec des ports de mer atlantiques des Etats-Unis.

Les frais, les risques, le délai et les contre-temps qui accompagnent inévitablement le transbordement des produits à Montréal en automne, ne peuvent être bien sentis que par ceux qui y ont été exposés. Les moyens insuffisants de transport forcent les commerçants d'employer toute espèce d'engagements et de les charger de manière à exposer la farine aux intempéries de l'atmosphère pendant plus d'une semaine. Le transbordement cause des inconvénients plus graves encore; des bâtiments qui pourraient recevoir leur cargaison dans une semaine, sont retenus pendant trois semaines, et cela justement dans un temps où les taux d'assurance s'élèvent de jour en jour. Il est évident que le fret de la farine pour l'Angleterre eût été, cet automne, de 1s, à 1s. 6d. sterling par quart de moins qu'il n'a été, si les vaisseaux de Québec avaient pu faire librement concurrence à ceux qui se rendent à Montréal; un grand nombre de bons voiliers ont été chargés de bois à un prix de 1/4 de quart de fret qu'ils auraient pu obtenir pour la farine, par suite de l'hésitation de leurs propriétaires à courir le risque d'être retenus et de voir augmenter les primes d'assurance sur ces bâtiments.

D'accord avec les vues qu'on vient de voir exprimer, et dans l'intention d'une augmentation considérable du commerce tant avec les ports inférieurs qu'avec les Etats de l'Ouest de l'Union américaine, les sous-signés, propriétaires de l'espace qui s'étend depuis le plan incliné le long de la rue Champlain jusqu'à la basse-terre ci-devant connue sous le nom de brasserie de Bréhaud, se sont décidés à l'offrir pour l'établissement d'une compagnie d'Entrepôt sur une vaste échelle. Cette propriété est la seule qui se puisse obtenir dans les limites de la cité de Québec, assez considérable pour cette destination; elle borde la rivière sur une longueur d'environ 600 pieds et renferme des quais dans l'eau profonde sur toute son étendue, et comme il y a déjà les magasins et basses-terres qui sont d'une grande valeur, elle sera prête à recevoir des produits le 1er mai prochain (chose de la plus haute importance).

No 1.—Un magasin de pierre, couvert en ferblanc, l'étage supérieur peut contenir 25,000 minots de grain, l'étage inférieur 1,200 quarts de farine.

No 2.—Un magasin de grains, un étage en pierre, le reste en bois, couvert en ardoise; les étages supérieurs peuvent contenir 30,000 minots, l'étage inférieur 1,500 quarts.

No 3.—Une maison de pierre, couverte en ferblanc, louée comme auberge.

No 4.—Des murs de pierre, loués à un forgeron et pouvant contenir 3,500 quarts.

No 5.—Un magasin de pierre, couvert en ferblanc, pouvant contenir 35,000 minots de grain, et l'étage supérieur 2,500 quarts de farine.

No 6.—Une maison de pierre couverte en ferblanc, louée comme auberge et boulangerie.

No 7.—Un magasin de grain, l'étage inférieur en pierre et le reste en bois, les étages supérieurs pouvant contenir 40,000 minots de grain, le bas 3000 quarts de fleur.

No 8.—Une maison habitable avec bureau sur le quai.

On se propose de construire des abris pour renfermer 20,000 quarts.

Dans l'espace vacant (environ 280 pieds sur 160), on se propose de construire des abris pour l'emmagasinage de la farine, lesquels, avec les magasins déjà érigés, seront suffisants pour des affaires très étendues; et l'Ouest, à mesure qu'elles augmentent, il y a de la place pour de nouveaux magasins considérables.

L'économie effectuée en concentrant les entrepôts est très importante, soit directement dans la somme de travail, soit indirectement en ce que le marchand pourra conduire ses affaires avec un plus petit nombre d'assistants. On évite de plus les frais de charriage et autres lorsque la propriété change de mains.

Les recettes de la compagnie, qui seront établies sur le même pied que dans les docks de Londres, seront transmissibles; de cette manière on augmentera les facilités d'obtenir des avances sur les produits, afin de rencontrer des paiements quand on croira qu'il est plus avantageux de garder les effets que d'en forcer la vente.

La compagnie offre au marchand de Montréal, au marchand et au mouleur du Haut-Canada, tous les mêmes avantages que des établissements qui leur appartiennent. Par le moyen du télégraphe, des produits peuvent se vendre aussi bien que si le propriétaire était sur les lieux; ils pourraient être livrés immédiatement, soit pour la consommation locale ou embarqués à bord de navires pour l'Angleterre ou pour les ports de la partie inférieure.

Les taux actuels de fret à bord des berges de Montréal à Québec est

15 sols par qt. Emmagasinage et charroi à Montréal 10 sols

1s 1 sol

Le fret extra payé à Québec sur la farine venue directement du Haut-Canada. 6 sols

19 sols

De manière qu'en embarquant directement, on fait une économie de dix-neuf sous par quart, ceci ajouté à l'économie sur le fret atlantique se monterait à 2s. par quart, outre l'avantage d'une plus grande garantie contre les pertes provenant de ce que la farine est exposée à s'agrir, vu que l'embarquement peut se faire sans laisser les produits au mauvais temps.

Le commerce avec les pays qui bordent les grands lacs est de la plus haute importance pour le marchand de Québec, l'armateur de navires et le propriétaire de terrains; ses bienfaits se feront sentir chez toutes les branches d'affaires à un degré qu'il est impossible de prévoir aujourd'hui.

La valeur des propriétés de tout genre s'accroît immédiatement. On verrait s'accroître de suite la somme d'ouvrage offerte au charpentier de navire et aux autres ouvriers employés à la construction, à l'armement, à la réparation, au chargement et au débarquement des vaisseaux de toute espèce, tant des lacs que du fleuve et de la mer. La ville même ne peut que s'accroître considérablement des bénéfices de ce commerce.

Une forte proportion des navires qui viennent de la Grande-Bretagne sous les ordres des cargaisons de sel, de fer, de poterie, et d'autres marchandises pesantes destinées à l'Ouest; car il est impossible pour New-York, de lutter avec nous dans ce genre de fret (et même on croit que la même ville ne peut pas le faire sur le fret des marchandises légères). On considérablement besoin de sel dans les Etats de l'Ouest pour l'emballage et la conservation des provisions de bouche, et on y donne une préférence décidée au sel de Liverpool et de Cadix sur celui de manufacture américaine.

Les propriétaires de lignes de transport se préparent à augmenter le nombre des bateaux à vapeur et des berges, et de les diriger sur Québec en mai prochain, et on en peut croire que les marchands du Haut-Canada demandent que les marchandises qui leur seront expédiées l'an prochain soient mises à bord des bâtiments de Québec, au lieu d'être dirigées sur New-York, comme ils l'avaient d'abord projeté.

Les avantages qu'offrent les frets de ra-

(1) Il existe encore dans le diocèse de Québec, un ancien frère qui a habité le convent de cette ville, mais ayant profité du droit de sécularisation accordé par le St. Siège, ne peut plus être considéré comme religieux.